



La politique commune européenne agricole et de développement rural

Origines, mutations, enjeux

Pierre Bauby



www.actionpublique.eu

Origines

Pourquoi la PAC fait partie des 3 seules politiques communes du traité de Rome ?

Au lendemain de la Seconde guerre mondiale :

- * destructions massives
 - * pénuries alimentaires et déficits de production agricole
 - * absence de main d'œuvre agricole après les morts de 2 guerres
 - * très faible mécanisation
 - * émiettement des surfaces agricoles
- ⇒ **Besoins de modernisation, mécanisation, regroupements**
- ⇒ **Référence au succès de la CECA**

Mutations

Même si l'on trouve dans l'actuel TFUE les **mêmes objectifs** qu'en 1957

- * accroître la productivité de l'agriculture
- * assurer ainsi un **niveau de vie** équitable à la population agricole
- * **stabiliser** les marchés
- * garantir la **sécurité** des approvisionnements
- * assurer des **prix** raisonnables aux consommateurs

la PAC a connu plusieurs transformations essentielles, en parallèle avec les **élargissements** successifs :

Janvier 1962

- * organisation de la libre circulation des denrées alimentaires
- * unification des prix agricoles dans l'ensemble de la Communauté
- * système de solidarité financière entre les Etats membres pour subventionner la production des produits alimentaires de base

Mutations

- * Les **objectifs initiaux** d'autosuffisance alimentaire ont été atteints assez rapidement. Mais la politique de prix garantis plus élevés que les prix sur le marché mondial et d'achats non plafonnés, a des effets de **surproduction** et d'accumulation de stocks
- * Au début des années **1980**, politique de **quotas** de production et d'achats publics
- * Réformée à partir de **1992** : paiements directs aux agriculteurs pour garantir leurs revenus, en alignement les prix européens sur les prix mondiaux, stabilisation des marchés.
- * A partir de **2003**, découplage du soutien financier de la production pour mieux accorder la production avec la demande et le marché, ainsi qu'avec les exigences de protection de l'environnement « éco-conditionnalité »
- * Un **deuxième pilier** se construit : le **développement rural** pour contribuer à l'aménagement du territoire rural et à la protection de l'environnement par une agriculture durable

5 enjeux

- * Faut-il toujours une **politique commune** ou la re-« nationaliser » ?
- * Faut-il **réduire les dépenses** (58 milliards par an, plus de 40% du budget) au regard des moyens et de la montée en puissance des enjeux environnementaux et climatiques ?
- * Faut-il franchir une nouvelle étape pour **limiter l'intensivité** de l'agriculture et le soutien aux grandes exploitations (100 000 exploitants reçoivent un tiers des aides) ?
- * Comment faire face au **départ en retraite** d'un agriculteur sur 2 d'ici 2022 ?
- * Faut-il un **troisième pilier** « climatique » ?

